

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

Le conseil municipal, dûment convoqué le 4 juin 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Patrice LAPIERRE

Excusés : Sylvie PEGOURIE (pouvoir à D. PETRONE) - Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à T. DUSSAUGE) – Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir à C. MARCUCCILLI) - Martial FAILLET (pouvoir à P. LAPIERRE)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ - Elizabeth MAQUET

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Intervention de Monsieur GUERIN de l'entreprise SEE YOU SUN, Monsieur GEORGE de la société RSE et Monsieur LAVIGNE de SIEA.

Monsieur GUERIN, gérant de la société SEE YOU SUN située en Bretagne, expose un projet de partenariat avec la Commune pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la halte ferroviaire, ainsi que l'installation de prises de recharge lente pour les voitures électriques.

Ce partenariat pourra se concrétiser par la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Début de séance.

Remarques sur le précédent compte-rendu.

Monsieur DUSSAUGE donne lecture aux remarques de Monsieur MANGEOT, conseiller, absent lors de la séance du 11 juin, sur le précédent compte-rendu :

« La modification de la date du conseil ne me permet pas d'être présent à ce conseil, pour exprimer mes observations sur le compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2019. Les conseils ont été planifiés de longues dates. Pour un bon fonctionnement leurs modifications en dernière minute n'est pas souhaitables.

Au vu du compte-rendu, je ne ferai pas beaucoup de remarques, j'en aurai beaucoup trop, pour qu'il soit réaliste du dernier conseil.

Néanmoins, une précision importante que je souhaite apporter, concernant la lettre que comptait lire Monsieur DUSSAUGE, refusé par Monsieur le Maire. J'ai exprimé, en conseil, la gravité du sujet, qui concernait des menaces faites sur un élu de la commune par Mr le maire. Ce point doit apparaître, même, si par obligation, Monsieur DUSSAUGE c'est exprimé après le conseil. Ma présentation du sujet de la lettre a été faite dans mes propos ci-dessus.

Pour le reste de mes remarques, sur ce compte rendu, je ne vais pas entrer dans une discussion stérile avec Monsieur le Maire, qui renie perpétuellement la majorité des élus de Saint Marcel, en ne tenant pas compte des avis et des conseils qu'ils peuvent apporter. Monsieur le Maire reste, de toutes les façons, fermé et obtus, avec comme seule défense : « vous n'avez pas la connaissance, c'est pour ça

que je fais pour vous » ou « vous êtes trop jeune dans la commune... » dit le pseudo procès-verbal du conseil de mai.

PV que je ne validerai pas non plus, aux motifs suivants :

- *une rédaction sans ponctuation, qui a pour but de rendre incompréhensible à une personne n'ayant pas assisté au conseil.*
- *des nombreuses fautes d'orthographe, mais ceci est de moindre importance*
- *mais surtout, vis-à-vis des nombreuses omissions, pour moi volontaires, qui desservent Monsieur le Maire. Il suffit de lire le PV, pour voir, à de nombreuses reprises, qu'il y a plusieurs interventions de Monsieur le Maire, une derrière l'autre, avec un manque de lien évident entre les deux ! De même pour l'explication de ma position concernant la lettre de l'AMF, pourtant Monsieur le Maire n'est pas concerné directement par ce sujet.*

Pour finir, je tiens à rappeler, comme fait en commission, la fiche supposée faire l'émargement est en fait une feuille de validation des comptes rendus. Monsieur le Maire a reconnu lors de la dernière commission avoir oublié de le dire depuis le début du mandat !

Pour ma part je ne peux pas valider ni le compte rendu ni le PV en cet état. »

Monsieur le Maire répond aux remarques :

« Je vais prendre la parole à cette séance du conseil pour exprimer un ras le bol concernant la façon d'agir de Monsieur Thierry DUSSAUGE et de ceux qui le suivent notamment Monsieur Jean Marie MANGEOT.

Ainsi j'en ai plus que marre de voir que dès qu'il a un os à ronger qu'il trouve dans la panetière d'informations à disposition des élus qui récupère tout le courrier de la semaine reçu en Mairie, ou d'une autre façon d'ailleurs comme dernièrement pour l'entretien des fossés, la manière de procéder de Monsieur Thierry DUSSAUGE.

Car au lieu de m'en parler pour évoquer le problème et le résoudre, il est quand même 2ème adjoint et l'on se voit régulièrement, la stratégie qu'il adopte toujours la même est de faire passer à l'ensemble du conseil ou pour les fossés aux élus qu'il considère être de son côté.

Ainsi et comme cela s'est passé dernièrement au conseil d'avril et ensuite à celui du 14 mai, la stratégie mise en place, c'est que je me trouve toujours pris en tenaille entre lui et Monsieur MANGEOT et cela n'est pas normal. Bien des mensonges sont alors dis, des affirmations faites, comme par exemple Monsieur Jean Marie MANGEOT qui affirme des choses sur le projet de la tranche 1 de l'école et de la déficience de sa maîtrise d'œuvre, sur l'affaire de Monsieur TOMATIS, sur les travaux de Monsieur COUTURIER, des affirmations qui lui viennent directement de Monsieur DUSSAUGE alors que lui, concernant les travaux de l'école, n'a jamais été présent à une seule réunion avec Mme THIELLAND ou avec les entreprises juste au dire de Monsieur Thierry DUSSAUGE des visites le samedi.

Cette façon de faire de Monsieur Thierry DUSSAUGE, très bien rodée, nuit au travail de l'équipe municipale, des élus viennent au conseil la boule au ventre, une élue en a pleuré de ne pas pouvoir travailler correctement. Enfin, je le pense, une majorité voudrait revenir à un conseil qui débat sereinement des affaires de la Commune, une situation que j'ai eu le bonheur de connaître pendant 4 mandats avant de vivre sur ce mandat et depuis fin 2018 un véritable enfer que je ne supporte plus.

Cette ambiance déplorable commence d'ailleurs à se savoir à l'extérieur et ça n'est pas bien pour notre Commune.

Bien sûr Monsieur Thierry DUSSAUGE essaye de m'en faire porter la responsabilité, mais il aura du mal à y parvenir, car élu depuis 1989 je n'ai jamais connu une telle situation. Enfin et c'est aussi inédit à Saint Marcel, une première c'est sûr, la rédaction d'un compte rendu d'une dizaine de pages à la séance du mois d'avril, et à la séance du conseil du 14 mai, un procès-verbal de 25 pages pour retracer mot pour mot, ce qui a été dit et éviter ainsi, comme pour le compte rendu d'avril les remarques de Messieurs DUSSAUGE et MANGEOT sur le compte-rendu incomplet.

Bien sûr en ce qui me concerne j'assume mes propos dans ce procès-verbal et j'espère qu'ils assumeront les leurs, et que ce procès-verbal un travail colossal de mes assistantes et de moi-même pour l'élaborer, pourra être porté à la connaissance du public.

Monsieur Thierry DUSSAUGE aura particulièrement du mal à dégager sa responsabilité de cette ambiance malsaine, dans la mesure où il suffit de discuter avec des élus de l'équipe du précédent mandat, avec Jacky et Murielle ici présents qui sont au courant de l'ambiance actuelle au conseil. Ils pourront affirmer qu'au précédent mandat il y avait des débats quelquefois vifs c'est sûr, mais des débats riches portant sur les questions communales, et pas ces guéguerres idiotes qui n'apporte comme le dit Madame Marie Jeanne LIATOUT rien à personne, sauf cette ambiance malsaine.

Enfin cette façon de faire de Messieurs DUSSAUGE et MANGEOT principalement, ont comme conséquence, ce qui ne s'est jamais vu à Saint Marcel, outre les difficultés des élus pour assumer leur rôle correctement, comme je l'ai dit précédemment, des conséquence au niveau du personnel communal avec par exemple une alerte lors des entretiens d'appréciation d'un agent intervenant à l'école, et au secrétariat de Mairie un malaise encore plus profond où mes assistantes viennent au travaille la boule au ventre et cela je ne peux l'admettre, il en va de ma responsabilité.

Aussi, si cette situation persiste, je ferais appel à la cellule santé et bien-être au travail du centre de gestion, et on verra qui ressortira responsable de cette ambiance, de ce mal être des élus et des agents jamais connu à Saint Marcel en tout cas depuis mon élection en mars 1989 c'est à dire il y a 30 ans.

Merci de votre écoute. »

Remarque de Murielle Barbecot :

« Ça n'a rien à faire dans le conseil, je sais qu'il y a un malaise, et ce malaise vient de tout le monde ; ça ne vient pas que d'un côté. Il y a des torts des deux côtés. »

Monsieur DUSSAUGE fait part de ses remarques sur le précédent compte-rendu :

Nous avons reçu le 24 mai le compte rendu de la séance du conseil du 14 mai 2019,

Pourquoi mes deux remarques concernant le contrôle fiscal de Monsieur TOMATIS et l'obligation d'acquiescer la maison à côté de la mairie suite à la modification du PLU de l'emplacement réservé n'apparaissent pas ?

Nous avons reçu un procès-verbal le 4 juin 2019

Ce document, extrait de l'enregistrement de la séance par Monsieur le Maire, est illisible et bourré de fautes, sans ponctuation, sans savoir qui parle, donc des phrases sorties de leurs contextes.

Je pensais faire les corrections moi-même mais il n'en sera rien.

en effet, au vu des événements de ces derniers jours, de l'accrochage du vendredi 7 juin au matin, devant le personnel de la mairie et des propos tenus par Monsieur PETRONE à une personne du village à qui il a dit plusieurs fois que je suis un bourricot et que cette personne ne devrait pas partir en campagne avec moi car je ne suis pas aimé, et que je vais m'en prendre une.

Je dis stop à toute cette diffamation !

Pour ceux que cela intéresse, j'ai en ma possession l'enregistrement de cette conversation où l'on entend Monsieur PETRONE clairement faire ses remarques envers ma personne.

Je trouve vraiment cela indigne de la part d'un maire de tenir des propos diffamatoires sur un adjoint.

Ce n'est pas glorieux et il faut savoir que ce n'est qu'une petite partie de sa campagne de diffamation à mon égard, et sans parler des menaces successives qui m'ont été faites.

Remarque de Monsieur Patrice Lapierre :

« J'ai fait une remarque au dernier conseil sur le conseil d'avant, et cela n'apparaît pas au compte rendu, si le compte rendu était si long c'est aussi parce qu'il y avait deux heures de remarques de ta part Dominique. »

DUREES DES AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la durée des amortissements des biens.

Vu l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions du CGCT des collectivités de moins de 3500 habitants

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer les durées et modes d'amortissements des immobilisations et subventions comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
Cpte	Immobilisations incorporelles	Durée
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	Linéaire 5 ans
203x	Frais d'études et insertion - sans travaux	Non amortissable
	avec travaux	Linéaire 5 ans
204x	Subventions d'équipement versées	Linéaire 15 ans

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Cpte	Immobilisation	Durée

203x	Frais d'études et d'insertion - sans travaux	Linéaire 5 ans
213	Constructions	Linéaire 25 ans
215	Installations, outillage et matériel technique	Linéaire 50 ans
218	Autres immobilisations corporelles	Linéaire 2 ans

DM2

BUDGET PRINCIPAL <i>Libellé</i>	DEPENSES			RECETTES		
	<i>Compte</i>	<i>Opé.</i>	Montant	Compte	Opé.	RECETTES
<i>Virement de la section investissement 042</i>	023		-174.00 €			
<i>Service incendie</i>	6553		-250.00 €			
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811		424.00 €			
FONCTIONNEMENT						
Virement de la section fonctionnement				021		-174.00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	199	250.00 €			
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme				2802		424.00 €
INVESTISSEMENT			250.00 €			250.00 €

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MARCHE D'AMELIORATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour la réhabilitation du réseau d'assainissement. La commission travaux s'est réunie le 6 mai 2019. Après présentation des offres par Monsieur MALFONDET de la société PMH, la commission propose de retenir l'entreprise SUEZ EAU France - Agence AIN SAONE RHONE, pour un montant de 67 800€ HT hors options

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- **RETENIR** la proposition de la société SUEZ EAU France - Agence AIN SAONE RHONE pour un montant de 67 800€ HT hors options
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le contrat et toutes pièces afférentes.

APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement du restaurant scolaire. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve, à l'unanimité, les termes du règlement relatif au restaurant scolaire tel qu'il est joint à la présente délibération. Il sera applicable à la prochaine rentrée scolaire 2019/2020.

MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF

Le conseil municipal de St Marcel en Dombes réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans les forêts sur la commune par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de publier un rapport annuel assurant la transparence du service de l'assainissement, en application de la loi n° 97-635 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, notamment de l'article 73 de cette loi intégrée dans le Code des Communes, et décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil Municipal, par 10 VOIX POUR (dont 3 pouvoirs) et 2 VOIX CONTRE (dont 1 pouvoir)

- ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

VALIDATION DU PROGRAMME DU MARCHE DE RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – TRANCHE 2

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Vu le projet de la commune de rénovation de l'école

Vu les études de faisabilité déjà réalisées, pour des travaux de mise en accessibilités règlementaires, des travaux d'aménagements extérieurs nécessaires à l'opération.

Vu l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 243 859,00€ HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel de 290 659,00 € HT détaillées comme il suit :

AMO (agence départementale)	7 650,00 €
Maitrise d'œuvre	29 443,00 €
Mission de contrôleur technique de la construction	3 153,00 €
Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	2 104,00 €
Diagnostiques réglementaires avant travaux Amiante	4 450,00 €
Montant prévisionnel des travaux	243 859,00 €
Montant prévisionnel TOTAL	290 659 €
TOTAL TVA	58 131.80 €
Prévisionnel TOTAL TTC	348 790.80 €

Considérant que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes

- ✓ Mission de maîtrise d'œuvre selon la loi MOP
- ✓ De Diagnostic amiante avant travaux
- ✓ De Contrôle technique
- ✓ Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

Considérant que la désignation du maître d'œuvre et de ces prestataires intellectuels interviendra selon une procédure adaptée (< 221 000 €HT), en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 à 2123-7 et R. 2172-1 et suivants du Code de la commande publique.

DELIBERE A L'UNANIMITE

- Valide le programme de l'opération et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 243 859 € HT, pour un coût total d'opération de 290 659 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à lancer, à organiser les procédures de consultation de :
 - ✓ Mission de maîtrise d'œuvre selon la loi MOP
 - ✓ De Diagnostic amiante avant travaux
 - ✓ De Contrôle technique
 - ✓ Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci et à la conclusion de ces marchés ainsi qu'à leurs exécutions,

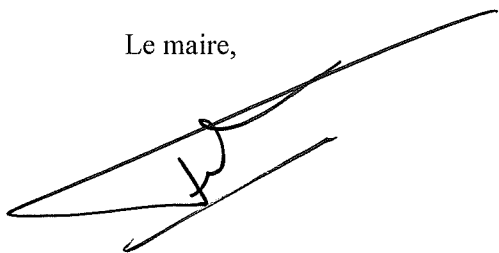
QUESTIONS DIVERSES

- Présentation par Monsieur le Maire de la maquette du journal d'information, « les Brévonnes » qui sera imprimé en 550 exemplaires et distribué aux habitants prochainement.


- Monsieur le Maire évoque les retards de paiement de loyers de l'épicerie, tout devant rentrer dans l'ordre rapidement.
- Monsieur le Maire explique qu'une personne cherche une salle à louer sur la commune pour exercer la pratique du Yoga. Madame BARBECOT indique que cette personne sera reçue en mairie.
- Monsieur le Maire explique le contenu du courrier de l'association des comptables publics qui disent avoir du mal à exercer leur métier correctement. Le courrier sera diffusé aux élus.
- Monsieur le Maire, fait part d'un courrier du pôle enfance jeunesse « Le blé en herbe » de Saint André de Corcy qui gère notre périscolaire. Une subvention de 13500 euros permettrait la mise en place pour les enfants de Saint Marcel d'activités extra-scolaires, vacances et mercredis. Dans l'immédiat, la commune n'a pas les moyens d'y répondre.
- A titre d'information, Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Madame Françoise Bernillon, Maire de Saint Nizier le Désert, le 4 juin, pour sa zone d'activité. Elle l'a informé que les anciens boulangers étaient déjà au tribunal pour leur commerce de Saint Nizier ; information qui n'a pas été transmise au conseil de Saint Marcel à l'époque.

Fin de séance 23H17

Le maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le maire,'.

le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop and a long horizontal stroke extending to the right, positioned below the text 'le secrétaire,'.